Nations Unies A/78/7/Add.22

Assemblée générale

Distr. générale
17 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024

Vingt-troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2024

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/530). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 novembre 2023.

2. Dans ses prévisions révisées, le Secrétaire général demande, pour 2024, des crédits d'un montant total de 2 559 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice et propose de créer 19 postes pour que le Département de la sûreté et de la sécurité puisse répondre aux demandes croissantes d'appui et exécuter ses programmes (A/78/530, résumé).

II. Contexte

3. Dans son rapport, le Secrétaire général fait état de l'évolution des conditions de sécurité observée dans le monde au cours des vingt dernières années et indique que, en plus d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel, le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé par les partenaires de l'ensemble du système et, par extension, par les gouvernements et les communautés auxquels les Nations Unies viennent en aide, de proposer des solutions de sécurité permettant la conduite des opérations, en dépit de mauvaises conditions de sécurité ou, bien souvent, à cause de celles-ci. Les demandes ne cessant de croître, le Département œuvrait activement à l'élaboration

Merci de recycler

des mécanismes, approches et outils nécessaires à une meilleure prise de décision stratégique concernant la priorisation et l'utilisation des ressources, l'objectif étant de parvenir à faire face aux situations les plus à risque et entraînant le plus de besoins, notamment dans des cas exigeant une bien meilleure intégration du Département dans les mécanismes d'intervention face aux crises de l'Organisation (ibid., par. 1-5).

4. D'après le rapport du Secrétaire général, la démarche adoptée actuellement concernant l'affectation des ressources du Département (celles-ci étant essentiellement consacrées aux activités habituelles) et le manque de moyens réservés au renforcement de l'appui apporté en période de crise font que des ressources doivent être transférées d'un lieu d'affectation à un autre, un phénomène susceptible de mener à la détérioration des conditions de sécurité au lieu d'où proviennent les ressources en question (ibid., par. 6-8). Le Secrétaire général fait également état des lacunes actuelles, notamment : les processus d'évaluation des menaces et des risques en place ne permettent pas d'analyser les tendances en faisant fond sur des données ; il n'existe pas de système solide permettant de prendre des décisions fondées sur des éléments probants concernant le positionnement du personnel de sécurité, dans le cadre notamment d'un examen continu ; les objectifs stratégiques de l'Organisation et les plans visant à atteindre ces objectifs ne font pas l'objet d'une planification officielle suffisante ; les outils de gestion des risques de sécurité et leur application conduisent à une surestimation des risques, ce qui a des répercussions sur les programmes de l'ONU (ibid., par. 9-12).

5. Le Secrétaire général indique que, au vu des lacunes recensées, le Département a mis au point des principes, une méthode de planification et des outils visant à rendre l'ONU aussi efficace que possible dans les situations à risque et prévu des ressources à cet effet et que, en cas de crise, le Département devrait être suffisamment équipé pour assurer la continuité des opérations de l'ONU ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel. Pour renforcer la résilience du Département, il est proposé de créer une Section de la résilience opérationnelle, qui apportera un appui en matière de planification de la résilience aux équipes de sécurité se trouvant dans des pays en situation d'instabilité croissante, ainsi qu'un Groupe d'intervention d'urgence, qui fournira des capacités supplémentaires, à distance et dans les pays et qui, depuis le Siège, mettra en place des partenariats stratégiques et conclura des accords institutionnels avec les partenaires du Secrétariat, et établira des politiques et s'inspirera des enseignements tirés et des meilleures pratiques pour intervenir de façon efficace en cas de crise sur le plan de la sécurité (ibid., par. 13 et 14).

6. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les environnements opérationnels qui relevaient du Département évoluaient et que, au moment de la création de celui-ci, l'ONU œuvrait dans 5 environnements à très haut risque, contre 44 environnements à haut risque actuellement. Il a été indiqué au Comité que, plus l'environnement était complexe, plus le Département rencontrait des difficultés dans le cadre de ses fonctions. Il a également été informé de l'approche fondée sur les crises et les risques adoptée par le Département pour déterminer les ressources à allouer en priorité ainsi que des difficultés particulières rencontrées dans les opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est du retrait en cours des effectifs et des moyens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et du retrait prévu des effectifs et des moyens de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Le Comité a également obtenu des renseignements concernant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, qui coordonne les pratiques et les politiques en matière de sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies, et le rôle que joue le Département dans la coordination et la liaison interorganisations.

7. **Le Comité consultatif est conscient des difficultés liées à la sécurité auxquelles se heurte le Département de la sûreté et de la sécurité ainsi que de l'importance que revêt sa fonction au vu des environnements en constante évolution, caractérisés par des problèmes toujours plus nombreux et par des impératifs changeants. Il sait également que le Département coordonne et oriente les politiques et les pratiques en matière de sécurité par l'intermédiaire du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il rappelle le mandat du Département découlant des priorités établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, notamment la résolution 59/276, et la fonction générale du Département en matière d'appui opérationnel et de contrôle.**

Stratégie de résilience

8. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur la stratégie de résilience et les activités nécessaires à son exécution. L'objectif de cette initiative est d'ancrer la question de la résilience dans les activités du Département, en tant que principe organisationnel fondamental et fonction stratégique essentielle. Alors que les services du Département sont de plus en plus sollicités, il est essentiel, au titre du cadre de gestion globale des risques du Département, d'assurer la continuité des activités grâce à une meilleure préparation et à un renforcement de l'évaluation des menaces et des risques, de la conformité et de l'assurance qualité, ainsi qu'à une amélioration de la prospective et de la communication stratégiques. Le Département a doté le Service de la planification stratégique (Bureau du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité) de capacités initiales de résilience opérationnelle en restant dans les limites des ressources disponibles. Les activités de la Section de la résilience opérationnelle qu'il est proposé de créer sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général (ibid., par.16 et 17).

9. Le Comité consultatif a obtenu un complément d'information concernant la stratégie adoptée par le Département en matière de résilience, qui était fondée sur le concept de lignes de défense, et a été informé que le Département mettait actuellement au point des principes, des méthodes de planification, des outils et des ressources visant à rendre l'ONU aussi efficace que possible dans les situations à haut risque. Il a également obtenu des informations sur les mesures prises récemment pour améliorer la résilience organisationnelle du Département, notamment la refonte et la mise à niveau de son cadre de gestion globale des risques, la redynamisation de ses fonctions de conformité et d'évaluation, et le lancement d'une stratégie de transformation numérique s'inscrivant dans le droit fil de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Le Comité a également été informé que, sachant qu'il fallait promouvoir les fonctions de résilience organisationnelle naissantes, le Département avait proposé de créer les postes voulus, dont les titulaires assureraient des fonctions essentielles de base.

Réaction face aux crises

10. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur la stratégie de réaction face aux crises et les activités nécessaires à son exécution. Il indique que le Département est amené à appuyer les mesures prises par l'ONU face aux situations d'urgence et que la sécurité est une condition essentielle pour acheminer l'aide et atteindre les personnes qui en ont le plus besoin. Pour que le Département puisse intervenir en cas de crise, il doit connaître l'objectif visé par les partenaires, redéfinir rapidement le concept de risque de sécurité de l'Organisation en fonction de l'évolution de la situation et, partant, soutenir l'intensification rapide des opérations des Nations Unies, notamment en mettant en place un environnement plus propice à l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Groupe d'intervention d'urgence, qui sera créé dans le Service de la planification stratégique, réglerait divers problèmes avec

souplesse et efficacité et en s'appuyant sur des données probantes, et assurerait la coordination et la cohérence des interventions et des capacités de planification sur le plan de la sécurité. S'il est vrai que le déploiement d'effectifs supplémentaires en cas de crise n'est pas une nouveauté pour le Département, il est toutefois arrivé à plusieurs reprises que ce dernier ne réponde pas aux attentes de ses partenaires, ce qui l'a amené à repenser l'approche à suivre en cas de crises et de situations d'urgence. Les activités envisagées pour le Groupe d'intervention d'urgence sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général (ibid., par. 18-22).

11. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe d'intervention d'urgence exercerait les fonctions suivantes : a) par l'intermédiaire d'une petite entité chargée de la gestion stratégique et de la coordination au niveau du Département, il établirait et gérerait des partenariats permanents ainsi que la coordination et les relations avec les partenaires des Nations Unies, mobiliserait des ressources pour faire face à telle ou telle crise et recenserait les enseignements tirés et, à des fins d'efficience, l'équipe assumerait également la fonction de petite équipe de base prête à être déployée dans les 72 heures pour apporter un appui immédiat aux équipes sur le terrain ; b) il établirait une liste de réserve de membres du personnel du Département expérimentés et qualifiés d'autres lieux d'affectation qui pourraient être déployés dans un deuxième temps ; c) il assurerait la liaison avec les partenaires pour le déploiement de personnel d'appoint (les États Membres, leurs organismes ou des organisations non gouvernementales reconnues au niveau international), dont des compétences spécialisées n'étant pas immédiatement disponibles dans le Département pourraient être nécessaires pour intervenir de façon adéquate sur le plan de la sécurité. Le Comité a également été informé que l'équipe de base gérerait à la fois les renforts de sécurité mobilisables et les partenariats pour le déploiement de personnel d'appoint et que la stratégie à trois volets rendrait l'ensemble du dispositif d'intervention d'urgence plus rapide et plus efficace.

12. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les partenariats pour le déploiement de personnel d'appoint étaient établis lorsque du personnel de type II était fourni à titre gracieux dans les conditions fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/243 et dans les directives approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 52/234. Il a également été informé que le personnel fourni à titre gracieux jouait un rôle clé en apportant un appui supplémentaire et en comblant les lacunes opérationnelles provoquées par de nouvelles crises, lorsque les compétences et les ressources nécessaires n'étaient pas immédiatement disponibles dans le Département. Il s'agissait notamment de compétences techniques spécialisées et de capacités d'analyse et de gestion de l'information. Le Département entretenait donc les contacts avec les États Membres pour qu'ils continuent de fournir du personnel à titre gracieux. Le Comité a en outre été informé qu'à l'heure actuelle le Département ne comptait pas de membres du personnel détachés par les administrations d'États Membres.

13. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'en mars 2023 le Département avait adressé à toutes les missions permanentes une note verbale par laquelle il avait invité les États Membres, leurs administrations et les organisations non gouvernementales enregistrées au niveau national, d'envisager de rejoindre son programme de partenariats pour le déploiement de personnel d'appoint, car il avait besoin de personnel ayant des compétences spécialisées, par exemple dans les domaines de la cartographie des données et du système d'information géographique, des télécommunications d'urgence et de la gestion de l'information, pour apporter un appui en matière de sécurité plus efficace, opportun et adapté au système des Nations Unies et ses partenaires humanitaires, en particulier en temps de crise. Il a également été informé que, au 9 novembre 2023, cinq mémorandums d'accord avaient été signés.

14. En ce qui concerne les liens avec les structures existantes d'intervention en cas de crise des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé que le Groupe d'intervention d'urgence entretiendrait des liens étroits avec chaque entité des Nations Unies, qui resterait responsable de son propre mandat. Des interventions plus cohérentes et coordonnées à l'échelle du système seraient menées grâce à une planification et un déploiement conjoint qui permettraient de combler les lacunes en matière de connaissances et de tirer parti d'une vaste expertise couvrant l'appui à la sécurité, les processus de gestion des risques, la planification des interventions d'urgence, la logistique, la coordination interinstitutions, et les interventions humanitaires et leur planification. Le Comité a également été informé que le Groupe assurerait une coordination adéquate dans les pays avec les modules logistiques, les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de coordination humanitaire et se coordonnerait et coopérerait avec d'autres dispositifs d'intervention d'urgence du système des Nations Unies afin de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Il a en outre été informé que, même si d'autres entités des Nations Unies étaient dotées de capacités d'intervention d'urgence en fonction de leurs mandats et de leurs domaines d'expertise, le système des Nations Unies n'avait pas de dispositif efficace d'intervention d'urgence en cas de crise afférent à la sécurité.

Coordination au niveau des pays

15. D'après le rapport du Secrétaire général, le Département redouble d'efforts pour améliorer encore les aptitudes d'appui et renforcer davantage les capacités de façon à assurer une mobilisation systématique dans les processus de planification des Nations Unies au niveau des pays, au moyen des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'objectif étant de permettre aux responsables de mener à bien la mission de l'ONU, de traiter les sujets prioritaires et d'atteindre les résultats attendus (A/78/530, par. 15).

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les mesures proposées et d'autres initiatives récentes permettraient au Département de mieux faire concorder son travail (tâches, activités et produits) avec les besoins des partenaires des Nations Unies, qui sont énoncés, par exemple, dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et dans les programmes de pays des organismes des Nations Unies. À cette fin, le Département s'employait à intégrer la gestion des mesures de sécurité dans les activités de planification des Nations Unies en participant à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de s'assurer que les priorités définies dans les programmes étaient établies et exécutées en tenant compte à l'avance des risques de sécurité et en prévoyant des mesures d'atténuation, ainsi qu'à établir des programmes de pays, qui présentaient les mesures que prendraient ses opérations dans un pays donné pendant la durée prévue dans le plan-cadre de coopération à l'appui des programmes de l'ONU. Le Comité a été informé que le Département évaluerait son travail et en rendrait compte non seulement pour ce qui était des aspects essentiels de la sécurité, mais aussi en ce qui concernait le rôle de facilitation qu'il jouait dans la mise en œuvre des programmes de l'ONU.

17. Le Comité consultatif a également été informé des fonctions que devait assumer le Département dans les nouvelles structures proposées du dispositif global d'intervention d'urgence des Nations Unies et de la coordination qu'il assurait avec les autres départements du Secrétariat, les mécanismes d'urgence des Nations Unies et le Bureau de la coordination des activités de développement. Le système des Nations Unies avait considérablement amélioré ses activités collectives visant à exploiter les informations afin d'être mieux préparé et que, dans le cadre de la réunion

hebdomadaire des membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, présidé par le Département, des informations sur l'état de préparation étaient échangées. Grâce à cette approche coordonnée, le système des Nations Unies était mieux soutenu et mieux à même de mener à bien ses activités, ce qui permettait d'accélérer la prise de décisions en matière de sécurité, de mieux répondre aux besoins humanitaires et d'apporter un appui plus vaste qui soit adapté aux conditions en constante évolution.

Financement des activités menées sur le terrain

18. Les initiatives prévues dans le cadre des activités menées sur le terrain sont décrites aux paragraphes 10, 17 et 19 du rapport du Secrétaire général (A/78/530). Il est également indiqué à l'annexe I du rapport que 706 postes relevant du sous-programme 2 (Dispositifs de sécurité sur le terrain) seront financés en commun par tous les organismes participant au système de gestion de la sécurité sur le terrain. Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations sur les mécanismes de financement du Département et sur le financement des activités menées sur le terrain. Il a été informé que les activités afférentes aux opérations sur le terrain étaient financées au moyen du budget des activités financées en commun, au titre duquel la responsabilité financière des organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies était fondée sur un accord de partage des coûts adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/255.

19. Le Comité consultatif a également été informé qu'en juin 2023 le Réseau Finances et budget avait fait réaliser un examen complet des ressources du système de gestion de la sécurité des Nations Unies devant lui donner un aperçu exhaustif de l'ensemble des sources de financement et de l'utilisation des fonds par le Département et toutes les entités participant au système de gestion de la sécurité afin d'éclairer sa décision concernant le budget des activités financées en commun. L'examen portait notamment sur la présence du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et les ressources consacrées à la sécurité, le partage des coûts liés à la sécurité locale et le budget des activités financées en commun, et a permis d'établir les besoins en matière de sécurité du système, les fonctions et responsabilités des entités, les sources de financement et les tendances des cinq dernières années pour tous les organismes participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que la répartition géographique et le profil des postes. Le Réseau Finances et budget avait décidé que l'examen serait mené par un(e) expert(e) indépendant(e), qui avait commencé en octobre 2023. Le Comité a noté que, d'après les informations qui lui avaient été communiquées, les résultats de l'examen du système de gestion de la sécurité seraient présentés dans le projet de budget pour 2025 et que le Secrétariat prévoyait également de présenter un examen des dépenses au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) dans le projet de budget-programme pour 2025.

20. **Le Comité consultatif constate que les stratégies de résilience et de réaction face aux crises n'en sont encore qu'à leurs balbutiements et prend note des activités qui doivent être menées pour les mettre en œuvre. Il note que, bien que des lacunes aient été constatées au niveau stratégique et au niveau des ressources nécessaires, une approche globale et intégrée doit être adoptée pour ce qui est du concept opérationnel et des ressources nécessaires pour les deux stratégies, en particulier en ce qui concerne le rôle du Département de la sûreté et de la sécurité dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les capacités existantes du système et le caractère interdépendant de la stratégie globale. Il note également le flou qui entoure : a) l'intégration du concept de résilience, à titre de fonction stratégique de base, dans les opérations et la stratégie globales du Département ; b) le rôle des autres entités du système des Nations Unies pour ce qui est de l'établissement d'un réseau cohérent de communication pour la**

prospective et la planification stratégiques permettant d'axer les structures existantes, l'expérience et les connaissances sur la résilience opérationnelle dans le cadre des interventions face aux crises ; c) la stratégie opérationnelle visant à mettre en place un dispositif efficace d'intervention d'urgence sur le plan de la sécurité en cas de crise, en recourant aux structures d'intervention d'urgence existantes en coordination avec d'autres départements, fonds et programmes sur le terrain ; d) la coordination des initiatives afférentes aux activités menées sur le terrain, notamment avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que leur nature et les ressources nécessaires au Siège et sur le terrain, compte tenu des besoins en matière de résilience et d'intervention face aux crises qui se concentrent fréquemment sur le terrain ; e) les gains d'efficience opérationnels et autres générés par les synergies qui pourraient découler de ces initiatives.

III. Prévisions budgétaires révisées

21. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le montant estimatif des ressources supplémentaires nécessaires au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour mettre en œuvre les activités de renforcement de la résilience sur le plan stratégique et de gestion des interventions d'urgence s'élève à 2 559 700 de dollars (A/78/530, par. 24-26 et tableaux 1 et 2). Il indique également que des ressources supplémentaires d'un montant de 220 900 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel). Les incidences budgétaires pour 2024 se chiffreraient donc à 2 780 600 dollars. Le Secrétaire général indique en outre que les ressources nécessaires à partir de 2025 seront prévues dans les projets de budget-programme correspondants (ibid., tableau 3 et par. 25-28).

Postes

22. Le montant estimatif total des ressources supplémentaires nécessaires au titre des postes, qui s'élève à 1 952 800 dollars, servirait à financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 19 postes qu'il est proposé de créer au Service de la planification stratégique, qui relève du Bureau du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Les postes qu'il est proposé de créer, dont on trouve un récapitulatif à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, sont les suivants : a) 1 poste de classe P-4 pour le Service en général ; b) 13 postes [1 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] pour la Section de la résilience opérationnelle ; c) 4 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] pour le Groupe d'intervention d'urgence ; d) 1 poste de classe P-2 pour le Groupe de la conformité, de l'évaluation et du suivi. On trouvera à l'annexe I du rapport le nouvel organigramme proposé dans le projet de budget pour 2024 et sa version révisée ainsi que la justification des changements proposés (ibid., par. 25 et tableau 2, et annexe I).

23. Le Comité consultatif a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait passé en revue les effectifs actuels avant d'établir les prévisions révisées et que des ressources supplémentaires étaient nécessaires au titre du chapitre 34 étant donné qu'il n'était pas possible de donner suite aux demandes supplémentaires dans la limite des ressources disponibles et que les postes qu'il était proposé de créer dans les nouveaux groupes ne pouvaient être pourvus par du personnel déjà en poste sans rogner sur les activités prescrites. Le Département avait néanmoins mis en place en 2023 des capacités initiales pour la résilience opérationnelle et les interventions d'urgence au sein du Service de la planification stratégique, à savoir huit emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à la Section de la résilience opérationnelle [1 P-5, 5 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] et

un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) au Groupe d'intervention d'urgence. Le (la) spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) dirigeait le Groupe d'intervention d'urgence et avait établi un lien avec les structures de coordination des Nations Unies lorsque le Groupe avait été déployé afin que les interventions du Département sur le plan de la sécurité soient guidées par les besoins et les plans du système des Nations Unies dans son ensemble, et un(e) autre spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) dirigeait la Section de la résilience opérationnelle, qui apportait un appui spécialisé afin de permettre au Département de mieux faire face aux chocs, aux tensions et aux difficultés et de s'en relever tout en continuant d'assurer ses fonctions essentielles.

24. En ce qui concerne les futurs effectifs des nouveaux groupes, le Comité consultatif a été informé que, même si le Département mobiliserait du personnel existant en renfort pour les interventions d'urgence, le recours à du personnel existant réduisait les services d'appui à la sécurité, ce qui faisait augmenter les risques auxquels était exposée l'Organisation ailleurs dans le monde. En outre, du personnel supplémentaire serait nécessaire pour assurer les fonctions stratégiques associées aux interventions d'urgence, notamment l'établissement de partenariats permanents, la mise en place et la direction des activités de coordination des interventions d'urgence, la formation, la prise en compte des enseignements tirés et la mise en commun de meilleures pratiques. De plus, la Section de la résilience opérationnelle nécessitait des fonctions et des compétences en grande partie nouvelles qui ne correspondaient pas aux emplois existants et les postes qu'il était proposé de créer devraient, au moins dans l'immédiat, être basés au Siège dans la mesure où tous les autres départements, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, coordonnaient les activités de résilience et les interventions d'urgence au niveau du Siège.

25. **Le Comité consultatif note que le Département de la sûreté et de la sécurité a lancé des activités associées à la résilience opérationnelle et aux interventions d'urgence en cas de crise et qu'il fait actuellement appel à du personnel temporaire pour mener à bien ces activités. Il prend également note de l'examen des effectifs auquel le Département a procédé avant d'établir les prévisions révisées ainsi que des activités à mener et de l'expérience nécessaire dans le cadre de l'exercice des fonctions en question, qui devront être assumées par des effectifs permanents. Il estime néanmoins qu'une évaluation plus approfondie des capacités et des fonctions associées aux postes, ainsi que des chevauchements dans les capacités existantes et de la disponibilité de l'appui stratégique non seulement dans le Département, mais aussi dans les entités participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, est nécessaire (voir par. 18-20 ci-dessus et par. 28-30 ci-dessous).**

Projet de budget-programme révisé

26. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au vu des impératifs stratégiques et circonstanciels urgents découlant des récentes crises, dont il est fait état au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général, le Département avait demandé, dans le cadre des prévisions révisées, des ressources additionnelles pour renforcer les fonctions de résilience stratégique, y compris les interventions d'urgence, et permettre ainsi à l'Organisation d'exécuter ses programmes, mandats et activités, notamment ses programmes humanitaires. Ces propositions avaient été faites à un moment où se présentaient à la fois une difficulté et une chance : l'accélération sans précédent des situations de crise des derniers mois, caractérisées par leur imprévisibilité et leur instabilité, d'une part, et l'apparition de nouveaux outils et capacités dans les domaines de l'analyse des données et de la prospective stratégique dont le Département pouvait se servir, s'il y avait accès, pour améliorer

la planification et la résilience, d'autre part. À cet égard, les propositions reflétaient également la volonté du Département d'aligner ses capacités sur les efforts de réforme de l'Organisation des Nations Unies prévus dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données ou le programme d'innovation.

27. Le Comité consultatif a également été informé que la demande faite dans les prévisions révisées était conforme à la règle 102.4 b) du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, qui portait sur les activités que le Secrétaire général considérait de la plus extrême urgence et qui ne pouvaient être prévues lors de l'établissement du projet de budget-programme. Il note que, en vertu de la règle 102.4 b), des propositions révisées ou supplémentaires au titre du budget-programme peuvent être présentées dans ces circonstances, mais que les deux conditions (activités de la plus extrême urgence et qui ne peuvent être prévues) doivent être réunies. En outre, la règle 102.4 e) dispose qu'il peut être présenté des propositions révisées ou supplémentaires au titre du budget-programme lorsqu'elles intéressent des activités qui, aux termes de propositions antérieures relatives au budget-programme, devaient être présentées ultérieurement.

28. **Le Comité consultatif rappelle que, dans le chapitre 34 du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité a indiqué que le Département mènerait ses opérations au moyen de capacités nouvellement renforcées qui favoriseraient la résilience, et prendrait les décisions en matière de sécurité en s'appuyant sur une analyse nuancée fondée sur les réalités politiques, sociales et économiques. L'analyse et la planification de la préparation, les interventions d'urgence, la résilience psychosociale liée aux crises, la gestion de l'information, la transformation numérique et la mobilisation des ressources, entre autres, bénéficieraient d'un appui renforcé de la part du Siège. Une augmentation de 1 005 400 dollars était également prévue au titre des autres dépenses de personnel pour financer six emplois de temporaire (4 P-4 et 2 P-3) dans le Service de l'analyse des menaces et des risques et faciliter la gestion des risques de sécurité à Vienne, à Bangkok, à Kampala, à Amman et à New York, l'objectif étant de renforcer les capacités nécessaires à la collecte et à l'analyse des données et à la production des rapports d'analyse utiles à la prise de décisions en matière de sécurité, aux interventions d'urgence et à la gestion des situations de crise dans des environnements à haut risque, et d'améliorer l'efficacité et la pertinence des mécanismes de gestion des risques de sécurité [A/78/6 (Sect. 34), avant-propos et par. 34.6, 34.47 et 34.70 a) ii)]. Par conséquent, le Comité estime que les ressources nécessaires pour les fonctions associées à la résilience stratégique et aux interventions d'urgence auraient pu être prévues dans le projet de budget-programme pour 2024.**

29. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la proposition tendant à créer 19 postes était guidée par des impératifs stratégiques et circonstanciels urgents découlant des crises récentes, qui avaient mis le Département fortement sous pression et avaient fait ressortir ses vulnérabilités de longue date. Dans un contexte où l'instabilité n'était pas prête de diminuer, il fallait réduire les vulnérabilités en renforçant immédiatement les capacités, et ce, pour une longue durée, afin d'anticiper les situations d'instabilité et d'y faire face. Le Département avait initialement cherché à obtenir des contributions volontaires pour financer ces initiatives et n'avait ménagé aucun effort pour mobiliser des fonds dans le cadre d'une vaste campagne de communication. Néanmoins, étant donné que les fonctions de la Section de la résilience opérationnelle et du Groupe d'intervention d'urgence s'apparentaient à des fonctions de base, il était difficile d'obtenir des contributions pour des effectifs permanents, qui devraient être financés au moyen du budget ordinaire. Il était en outre devenu encore plus évident que les contributions volontaires seraient insuffisantes et qu'il fallait d'urgence établir les fonctions,

sachant que l'environnement opérationnel de l'ONU avait fondamentalement changé dans plusieurs régions, ce qui pouvait avoir une incidence considérable sur les opérations et sur les conditions de sécurité. En septembre 2023, le Secrétaire général avait prié le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et d'autres membres de la direction du Secrétariat de faire en sorte que les besoins en ressources du Département pour ce qui était de la résilience opérationnelle et des interventions d'urgence soient satisfaits de sorte que ce dernier puisse faire face efficacement aux crises.

30. **Le Comité consultatif note que les initiatives proposées dans les prévisions budgétaires révisées devaient initialement être financées au moyen de contributions volontaires, mais qu'il avait été difficile d'en mobiliser en raison de la nature des fonctions devant être exercées. Il est d'avis que la résilience opérationnelle et les interventions d'urgence sont des fonctions devant être assurées par des effectifs permanents et qu'elles devraient donc être financées au moyen du budget ordinaire. Il estime par conséquent que des informations détaillées sur les conséquences plus vastes des changements et stratégies proposés, en particulier sur l'incidence, pour le Département de la sûreté et de la sécurité, de l'examen effectué par le Réseau Finances et budget et de l'examen des dépenses du Département, ainsi qu'une évaluation plus approfondie des ressources nécessaires, des besoins en personnel et de la coordination avec les entités présentes sur le terrain, sont nécessaires pour que l'Assemblée générale puisse procéder à un examen rigoureux des propositions (voir par. 20 et 28 ci-dessus). Il recommande donc que le Département continue d'utiliser les capacités existantes pour l'exécution des stratégies de résilience opérationnelle et d'intervention d'urgence et présente une proposition actualisée dans le projet de budget-programme pour 2025.**

IV. Conclusion

31. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le montant de 2 780 600 dollars demandé dans les prévisions révisées concernant le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2024, qui devait notamment servir à financer la création de 19 postes au Service de la planification stratégique**.